

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au Palais du Travail, 1 Boulevard Frédéric Mistral à Narbonne, sous la présidence de Mr Didier MOULY

Séance publique du JEUDI 19 MAI 2022 à 18h00

Date de convocation : Jeudi 12 mai 2022

Délibération
N°C2022_112

Membres en exercice :	77
Votants :	68
Suffrages exprimés :	68
Pour :	68
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : JAMMES Michel ;

PRESENTS : ABED Yamina ; ALAUX Sylvie ; ALDEBERT Didier ; AMBROSINO Jean-Marc ; BELART Xavier ; BELLOTTI-LASCOMBES Emma ; BORSNAK Philippe, BOUSQUET Didier ; BOUTIE Catherine BREHON Bruno ; CALMON Julien ; COMBES Georges ; COURREGES Jean-Pierre ; COUSIN Sylvie ; COURTIEL Aurélia ; DAUZATS Christine ; DEBLED Serge ; DEVIC Bernard ; DUPONT Myrienne ; DURAND Viviane ; FABRE Alain ; FIGUERA Encarnacion ; FRERE José ; GERMA Alain ; GUENFICI Ali ; HERAS Guillaume ; JAMMES Michel ; JANSANA Jean-Marc ; KAISER Stéphanie ; LAPALU Christian ; LENOIR Alexia ; MARTINAGE Fabienne ; MONIE Jean-Marie ; MONTAGNIER André-Luc ; MOULY Didier ; PALMADE-GIMENEZ Muriel ; PARRA Eric ; PENET Yves ; RAPINAT Evelyne ; RENAULT Régine ; RIO Jean-Louis ; ROCHER Edouard ; ROUANET Claudine ; RUDENT Yann ; SAINTE-CLUQUE Nicolas ; SEGUI Jeanne Maryse ; TAURAND Francis ; THIVENT Viviane ; TIXIER Sandrine ; VALERY Benoit ; VERGNES Magali ; VIALADE Alain ; VITASSE Florence

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : HERNANDEZ Joël ; MALQUIER Bertrand ; MARTIN Henri ; PY Michel

EXCUSES : BASTIE Yves ; CASTAN Luc, CESAR Jean-Paul ; DARAUD Jean-François ; GOUIRY Catherine ; HUYNH-VAN Nathalie ; IBANES Alexandra ; JULES Jean-Claude ; PECH Olivier

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (délibération N°C2022_106) ; HERNANDEZ Joël (délibération N°C2022_106) ; MALQUIER Bertrand (délibération N°C2022_106) ; PY Michel (délibération N°C2022_106)

EXCUSES AVEC PROCURATION : ALVAREZ Jean-Michel ; BOUISSET Cyrielle ; CHALULEAU Jean-Paul ; CHARPENTIER Christine ; CLERGUE Guy ; CODORNIU Didier ; FAGES Gilles ; PINET Marie-Christine ; TUBAU Marcel ; VICO Alain

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : CHING Monique (jusqu'à la délibération N°C2022_105 et à partir de la délibération NC2022_107) ; MARTIN Henri (jusqu'à la délibération N°C2022_105)

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Environnement

OBJET : CYCLE DE L'EAU – Conventions de servitudes pour l'alimentation électrique de la future station d'épuration d'Argeliers Mirepeisset

Dans le cadre de la construction de la future station d'épuration d'Argeliers Mirepeisset, des travaux relatifs au raccordement électrique doivent être réalisés. Ils prévoient la pose de câble HTA, d'un poste de transformation HTA/BT et la pose d'une REMBT (coffrets de raccordement Emergent Modulaire Basse Tension) sur la parcelle B148 sur Mirepeisset. Cette parcelle accueillera la future STEP.

Le SYADEN sera maître d'ouvrage de ces travaux et sollicite le Grand Narbonne pour une servitude relative à la pose du câble de tension, de la REMBT et du poste de transformation.

N°C2022_112

L'emprise de servitude pour la pose des câbles aura une largeur de 3ml et une longueur de 180ml. La REMBT fera partie de cette servitude.

L'emprise de servitude pour la pose du poste de transformation sera de 3m² sur laquelle sera posé un poste de transformation HTA/BT.

Un exemplaire du plan de récolement au format dwg des installations sera fourni au Grand Narbonne pour mise à jour de sa base SIG.

Ces servitudes seront réitérées par actes authentiques devant Maître Philippe Rappeneau, notaire du SYADEN à Carcassonne

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'approuver la convention de servitude N°1 avec le SYADEN pour la pose d'un poste de transformation sur la parcelle B148 à Mirepeisset, telle que ci-annexée,
- D'approuver la convention de servitude N°2 avec le SYADEN pour la pose de câble électrique sur la parcelle B148 à Mirepeisset, telle que ci-annexée,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions de servitude ci-jointes et les actes notariés à intervenir.

Pièces jointes à la délibération :

- Convention de servitude pour le poste de transformation
- Convention de servitude pour la pose de câble électrique

**Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture**

**le : 25/5/2022
et de sa publication
le : 25/5/2022**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

**Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,**



Maire de Narbonne

**Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération**

